

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : FINANCES
LOCALES

Sous matière :
SUBVENTIONS

OBJET :
REAMENAGE-
MENT DE
L'ESPACE
JEAN
VALSAQUE -
DEMANDE DE
SUBVENTIONS

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE
33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 07 NOVEMBRE
2023

AFFICHAGE EN DATE
DU : 07 NOVEMBRE
2023

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **16 NOV. 2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-263
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du lundi 13 novembre 2023
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-
François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI,
Pierre BARBAUD, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine
SURRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES,
Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey
GAIANI, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Evelyne GUILHEM donne procuration à Hélène GIRAL,
Marie-Claude BOURREL donne procuration à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne procuration à Bruno PERLES,
Delphine SANTINI donne procuration à Régine SURRE,
Préscillia GRANIER donne procuration à Audrey GAIANI,
Adrien ROUZAUD donne procuration à Philippe GREFFIER,

Absents : Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Martine LACOMBE,

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

La Ville de Castelnaudary a loué pendant plusieurs années l'immeuble sis 41, rue du Général Dejean sur la parcelle cadastrée AH 848.

Suite au déménagement des occupants à savoir le Centre des Finances Publiques Local, la Ville a envisagé de réaliser des travaux de réaménagement du bâtiment afin d'y accueillir les services municipaux Culturel et Enfance/Jeunesse.

Le bâtiment étant sur deux niveaux, les travaux de réaménagement /réhabilitation se décomposent en 2 tranches. La 1^{ère} tranche de travaux se situant en RDC sur une surface d'environ 200m², a été réalisée et réceptionnée en 2018. Elle accueille les services culturels de la ville.

Il s'avère nécessaire de continuer ce programme de réaménagement / réhabilitation, à savoir l'étage et ce, afin de poursuivre les transferts des services précités.

L'immeuble a été construit en 1959 et, dans le cadre d'une politique de développement durable, les travaux répondront à minima aux exigences réglementaires en vigueur tant sur le thermique, l'acoustique, le renouvellement de l'air etc . . .

L'étage d'une surface totale d'environ 166m², sera complètement remanié permettant ainsi de répondre aux besoins actuels et futurs tels que définis par le Service Enfance/Jeunesse.

Le montant Global des travaux s'élève à 228 534.00 € HT Prestations intellectuelles comprises.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter les subventions les plus hautes possibles auprès de l'Etat (DETR 2024) et du Conseil Départemental de l'Aude et de délibérer sur le plan de financement suivant :

Dépenses HT	Recettes	€	%
REAMENAGEMENT ESPACE JEAN VALSAQUE	CONSEIL DEPARTEMENTAL	68 560.20	30.00
	DETR 2024	91 413.60	40.00
	VILLE DE CASTELNAUDARY	68 560.20	30.00
Total 228 534.00	Total	228 534.00	100.00

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le plan de financement comme présenté ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR et du Conseil Départemental de l'Aude.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 13 novembre 2023

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le	16 NOV. 2023
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :	15 NOV. 2023
Par publication le :	16 NOV. 2023
Par délégation, Le Directeur Général des Services	
Nicolas NAYRAL	

Envoyé en préfecture le 15/11/2023
Reçu en préfecture le 15/11/2023
Publié le 16 NOV. 2023
ID : 011-211100763-20231113-DB2023263-DE